

Compte-rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal du 27 mars 2008

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 21 mars 2008
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 22 mars 2008
- en exercice	: 19		
- qui ont pris part à la délibération	: 19		

Présents : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Pascale CHASTAGNARET, Sabine CUENCA, Christiane DUSSAUX, Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Danielle SAGNES, Mesdemoiselles Sophie BEAL, Lucie PIERREFEU, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Pascal FUOCO, Marcel FRECHET, Lilian GAILLARD, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE, Gilles LAMBOLEY,

Procuration de Monsieur François DELARBRE à Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Secrétaire de séance : Mademoiselle Lucie PIERREFEU

Le jeudi vingt sept mars deux mille huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude MARTIN, Maire.

I. Information sur les délégations de fonctions du maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des domaines de compétences déléguées aux adjoints :

- Monsieur Olivier CHASTAGNARET, premier adjoint : intercommunalité et urbanisme ;
- Monsieur Gilbert GREVE, deuxième adjoint : animations culturelles et festives, associations autres que sportives ;
- Monsieur Marcel FRECHET, troisième adjoint : actions sociales, éducatives et sportives ;
- Monsieur Yohan BLANCHARD, quatrième adjoint : finances communales ;
- Monsieur Pascal FUOCO, cinquième adjoint : travaux ;
- Monsieur Claude FERRIER, conseiller municipal : suppléant de l'adjoint aux travaux ;
- Mesdames CHASTAGNARET et SAGNES : ressources humaines.

Le Conseil Municipal en prend acte.

II. Désignation des délégués communaux auprès des établissements publics de coopération intercommunale et autres établissements

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

1- Désignation des délégués communaux auprès du SIVM des Services du Canton de Vernoux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples des Services du Canton de Vernoux.

Conformément à l'article 9 des statuts du SIVM, chaque commune adhérente doit désigner trois délégués. Il n'est pas prévu de délégués suppléants.

Parmi ces délégués, un délégué sera désigné auprès du Centre Intercommunal d'Actions Sociales.

Madame Claude MARTIN, Messieurs Olivier CHASTAGNARET et Gérard GOULLEY se portent candidats :

Au premier tour de scrutin, ont obtenu :

- Madame Claude MARTIN 17 voix
- Monsieur Olivier CHASTAGNARET 17 voix
- Monsieur Gérard GOULLEY 17 voix

Madame Claude MARTIN, Monsieur Olivier CHASTAGNARET et Monsieur Gérard GOULLEY, sont désignés, à la majorité absolue, pour représenter la Commune de Vernoux au S.I.V.M. des Services du canton de Vernoux.

2- Désignation des délégués communaux auprès du SICTOMSED

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux (SICTOMSED).

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner deux nouveaux délégués pour représenter la Commune au sein de cet établissement.

Messieurs Gilles LAMBOLEY et Claude FERRIER se portent candidats.

Au premier tour, ont obtenu :

- Gilles LAMBOLEY 17 voix
- Claude FERRIER 17 voix

Messieurs Gilles LAMBOLEY et Claude FERRIER, à la majorité absolue, sont désignés pour représenter la Commune auprès du SICTOMSED.

3- Désignation des délégués auprès du SIVU des Inforoutes de l'Ardèche

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique des Inforoutes de l'Ardèche.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein de cet établissement.

Messieurs Lilian GAILLARD et Yohan BLANCHARD sont candidats.

Au premier tour de scrutin, ont obtenu, pour leurs candidatures en qualité de :

- délégué titulaire : Lilian GAILLARD 17 voix
- délégué suppléant : Yohan BLANCHARD 17 voix

A la majorité absolue, Monsieur Lilian GAILLARD est nommé délégué titulaire et Monsieur Yohan BLANCHARD, délégué suppléant pour représenter la Commune auprès du SIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

4- Désignation des délégués auprès du Syndicat Eyrieux Clair

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat Eyrieux Clair.

Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat, les communes adhérentes de moins de deux mille habitants doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame Christiane DUSSAUX et Monsieur Marcel FRECHET sont candidats.

Au premier tour, ont obtenu, pour leurs candidatures en qualité de :

- délégué titulaire : Christiane DUSSAUX 17 voix
- délégué suppléant : Marcel FRECHET 17 voix

A la majorité absolue, Madame Christiane DUSSAUX est nommée déléguée titulaire et Monsieur Marcel FRECHET, délégué suppléant, pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal Eyrieux Clair.

5- Désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

La Commune de Vernoux en sa qualité de « ville porte » doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Mesdames Jacqueline CALIXTE et Renée FAVERJON sont candidates.

Au premier tour, ont obtenu, pour leurs candidatures en qualité de :

- délégué titulaire : Jacqueline CALIXTE 18 voix
- délégué suppléant : Renée FAVERJON 18 voix

A la majorité absolue, Madame Jacqueline CALIXTE est nommée déléguée titulaire et Madame Renée FAVERJON, déléguée suppléante pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

6- Désignation d'un délégué auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux

Madame le Maire propose que le Conseil Municipal désigne un délégué auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux.

Madame Christiane DUSSAUX est candidate.

Au premier tour de scrutin, Madame Christiane DUSSAUX a obtenu 18 voix.

A la majorité absolue, Madame Christiane DUSSAUX est désignée pour représenter la Commune de Vernoux auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux.

7- Désignation de deux administrateurs auprès du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Hôpital Local de Vernoux est un établissement public de santé, administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur nommé par le Ministre de la Santé.

Le Maire de Vernoux est président de droit du Conseil d'Administration et il appartient au Conseil Municipal de nommer deux administrateurs.

Madame Danielle SAGNES et Monsieur Gérard GOULLEY sont candidats.

Au premier tour de scrutin, ont obtenu :

- Danielle SAGNES 18 voix
- Gérard GOULLEY 18 voix

A la majorité absolue, Madame Danielle SAGNES et Monsieur Gérard GOULLEY sont nommés administrateurs du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local.

8- Désignation d'un délégué auprès du Conseil d'Administration du Collège Pierre Delarbre

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Collège Pierre Delarbre est géré par un conseil d'administration et qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué.

Madame Sabine CUENCA est candidate.

Au premier tour de scrutin, Madame Sabine CUENCA a obtenu 18 voix.

A la majorité absolue, Madame Sabine CUENCA est nommée administrateur au Conseil d'Administration du Collège Pierre Delarbre.

9- Désignation de deux délégués auprès du Syndicat de Gestion du Collège Pierre Delarbre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat de Gestion du Collège Pierre Delarbre.

La Commune doit désigner deux délégués.

Madame Pascale CHASTAGNARET et Monsieur Gilles LAMBOLEY sont candidats.

Au premier tour de scrutin, ont obtenu :

- Pascale CHASTAGNARET 18 voix
- Gilles LAMBOLEY 18 voix

A la majorité absolue, Madame Pascale CHASTAGNARET et Monsieur Gilles LAMBOLEY sont désignés pour représenter la Commune de Vernoux auprès du Syndicat de Gestion du Collège Pierre Delarbre.

10- Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense nationale

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué en charge des questions de défense nationale dans le cadre du lien Armée-Nation

Madame Sophie BEAL est candidate.

Au premier tour, Madame Sophie BEAL a obtenu 17 voix

A la majorité absolue, Madame Sophie BEAL est désignée déléguée en charge des questions de défense nationale.

11- Désignation d'un délégué auprès de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche

Madame le Maire expose que la Commune adhère à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche. A ce titre, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué auprès du bassin d'enseignement musical dont dépend la Commune.

Madame Danielle SAGNES est candidate.

Au premier tour, Madame Danielle SAGNES a obtenu 18 voix

A la majorité absolue, Madame Danielle SAGNES est désignée déléguée pour représenter la Commune auprès du bassin d'enseignement musical de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche dont dépend la Commune.

III. Désignation des commissions et de leurs membres

Madame le Maire rappelle l'article L.2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé de créer les commissions suivantes :

- Commission d'Appel d'Offres ;
- Commission des Finances ;
- Commission Communication : bulletin municipal, site internet, réunions publiques et permanences des élus ;
- Commission Urbanisme et Environnement : réflexion sur le P.O.S, développement des zones d'activités, désenclavement routier, mise en valeur du patrimoine et réflexion sur les nouvelles technologies ;
- Commission Animation, Culture, Sport et Vie associative : lien avec les associations, initier les actions communes, animations sportives ;
- Commission Travaux, Aménagements et Embellissements : plan de circulation et de stationnement, marché forain et embellissement ;
- Commission Lien Social : contacts et liens avec les organismes et associations travaillant dans le secteur social, la petite enfance et la jeunesse ;
- Commission Tourisme et Vie économique : tourisme, commerce et artisanat.

Il est ensuite procédé aux désignations des conseillers municipaux au sein de ces commissions.

1. Commission d'Appel d'Offres

Cette commission est présidée de droit par Madame le Maire

Se sont portés candidats en qualité de membres titulaires

- Madame Jacqueline CALIXTE qui a obtenu 18 voix
- Monsieur Yohan BLANCHARD qui a obtenu 18 voix
- Monsieur Pascal FUOCO qui a obtenu 18 voix

Se sont portés candidats en qualité de membres suppléants

- Madame Renée FAVERJON qui a obtenu 18 voix
- Mademoiselle Lucie PIERREFEU qui a obtenu 18 voix
- Monsieur Claude FERRIER qui a obtenu 18 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, Madame Jacqueline CALIXTE, Monsieur Yohan BLANCHARD et Monsieur Pascal FUOCO sont nommés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres avec pour suppléants Madame Renée FAVERJON, Mademoiselle Lucie PIERREFEU et Monsieur Claude FERRIER.

2. Commission des Finances

Se sont portés candidats :

- Madame Claude MARTIN qui a obtenu 19 voix

- Madame Jacqueline CALIXTE qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Olivier CHASTAGNARET qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Yohan BLANCHARD qui a obtenu 19 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission des Finances : Madame Claude MARTIN, Madame Jacqueline CALIXTE, Monsieur Olivier CHASTAGNARET, Monsieur Yohan BLANCHARD.

3. Commission Communication

Se sont portés candidats :

- Madame Christiane DUSSAUX qui a obtenu 19 voix
- Madame Pascale CHASTAGNARET qui a obtenu 19 voix
- Mademoiselle Sophie BEAL qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Gérard GOULLEY qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Gilles LAMBOLEY qui a obtenu 19 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Communication : Madame Christiane DUSSEAUX, Madame Pascale CHASTAGNARET, Mademoiselle Sophie BEAL, Monsieur Gérard GOULLEY et Monsieur Gilles LAMBOLEY.

4. Commission Urbanisme et Environnement

Se sont portés candidats :

- Madame Jacqueline CALIXTE qui a obtenu 19 voix
- Mademoiselle Lucie PIERREFEU qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Olivier CHASTAGNARET qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Gilbert GREVE qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Marcel FRECHET qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Pascal FUOCO qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Claude FERRIER qui a obtenu 19 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Urbanisme : Madame Jacqueline CALIXTE, Mademoiselle Lucie PIERREFEU, Monsieur Olivier CHASTAGNARET, Monsieur Gilbert GREVE, Monsieur Marcel FRECHET, Monsieur Pascal FUOCO et Monsieur Claude FERRIER.

5. Commission Animation Culture Sport et Vie Associative

Se sont portés candidats :

- Madame Danielle SAGNES qui a obtenu 19 voix
- Madame Christiane DUSSAUX qui a obtenu 19 voix
- Mademoiselle Sophie BEAL qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Gilbert GREVE qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Marcel FRECHET qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Gilles LAMBOLEY qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Lilian GAILLARD qui a obtenu 19 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Animation Culture Sport et Vie Associative : Madame Danielle SAGNES, Madame Christiane DUSSAUX, Mademoiselle Sophie BEAL, Monsieur Gilbert GREVE, Monsieur Marcel FRECHET, Monsieur Gilles LAMBOLEY et Monsieur Lilian GAILLARD.

6. Commission Travaux Aménagements et Embellissements

Se sont portés candidats :

- Madame Renée FAVERJON qui a obtenu 19 voix
- Madame Sabine CUENCA qui a obtenu 19 voix
- Mademoiselle Sophie BEAL qui a obtenu 19 voix
- Mademoiselle Lucie PIERREFEU qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Pascal FUOCO qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Claude FERRIER qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Lilian GAILLARD qui a obtenu 19 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Travaux Aménagements et Embellissements : Madame Renée FAVERJON, Madame Sabine CUENCA, Mademoiselle Sophie BEAL, Mademoiselle Lucie PIERREFEU, Monsieur Pascal FUOCO, Monsieur Claude FERRIER et Monsieur Lilian GAILLARD.

7. Commission Lien Social

Se sont portés candidats :

- Madame Danielle SAGNES qui a obtenu 19 voix
- Madame Pascale CHASTAGNARET qui a obtenu 19 voix
- Madame Sabine CUENCA qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Marcel FRECHET qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Gérard GOULLEY qui a obtenu 19 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Lien Social : Madame Danielle SAGNES, Madame Pascale CHASTAGNARET, Madame Sabine CUENCA, Monsieur Marcel FRECHET et Monsieur Gérard GOULLEY.

8. Commission Tourisme et Vie Economique

Se sont portés candidats :

- Madame Danielle SAGNES qui a obtenu 19 voix
- Madame Christiane DUSSAUX qui a obtenu 19 voix
- Mademoiselle Lucie PIERREFEU qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Olivier CHASTAGNARET qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Yohan BLANCHARD qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Lilian GAILLARD qui a obtenu 19 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Tourisme et Vie Economique: Madame Danielle SAGNES, Madame Christiane DUSSAUX, Mademoiselle Lucie PIERREFEU, Monsieur Olivier CHASTAGNARET, Monsieur Yohan BLANCHARD et Monsieur Lilian GAILLARD.

IV. Délégation de fonctions au Maire

Madame le Maire donne lecture de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les domaines pour lesquels le Conseil Municipal peut donner délégation de fonction au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame le Maire n'a pas pris part au vote), par délégation, charge Madame le Maire, pour la durée de son mandat :

- 1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2- De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3- De procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4- De prendre toute décision après avis de la Commission des Travaux et/ou la Commission des Finances concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; l'avis de la Commission des Travaux et de la Commission des Finances ne sera pas requis pour les montants inférieurs à quatre mille euros ;
- 5- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15- De renoncer, au nom de la commune et après avis de la municipalité, aux droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; l'exercice de ce droit de préemption reste de la compétence du conseil municipal ;
- 16- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 17- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 18- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de deux cent mille euros ;
- 19- De renoncer, au nom de la commune et après avis de la municipalité, au droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ; l'exercice de ce droit de préemption reste de la compétence du conseil municipal.

V. Indemnités de fonctions des élus

Madame le Maire propose que des indemnités de fonctions puissent être versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction.

Madame le Maire précise que le montant total des indemnités allouées à l'ensemble des élus ne devra pas dépasser le montant de l'enveloppe maximale prévue réglementairement pour le maire et ses cinq adjoints.

A la question de Madame DUSSAUX, Madame le Maire répond que les frais de déplacement des représentants communaux auprès des établissements publics de coopération intercommunale sont remboursés.

Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, Madame le Maire fera une proposition en ce sens à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal en prend acte.

VI. Lotissement de la Pointe de Fromentières

Madame le Maire rappelle que les travaux de création d'un lotissement à la Pointe de Fromentières sont sur le point d'être lancés.

Madame le Maire invite les membres de la Commission d'Urbanisme et Environnement à une rencontre avec les maîtres d'œuvre et les responsables de l'Office Public H.L.M, partenaires de ce projet.

Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, la Commission d'Urbanisme et Environnement donnera un avis sur l'opportunité de poursuivre ou non ce projet.

Le Conseil Municipal en prend acte.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h00.